



# 34<sup>ème</sup> RALLYE PEA BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 4-5 Juillet 2025

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"**

## REGLEMENT PARTICULIER MODERNES

Visa Ligue

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° 98  
du 17/03/2025

Visa FFSA

**FFSAI**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
PERMIS D'ORGANISATION  
N° : 270  
DATE : 31/03/2025

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les classements et les divers documents concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur le site internet du rallye : [www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](http://www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

## **COMITE D'HONNEUR**

<b>Mme Marie-Guite DUFAY</b>	Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
<b>M. André ACCARY</b>	Président du Conseil Départemental de Saône et Loire
<b>M. Olivier TAINURIER</b>	Sous-Préfet de Chalon sur Saône
<b>M. Gilles PLATRET</b>	Maire de Chalon sur Saône
<b>M. Pierre CARLOT</b>	Adjoint au Maire de Chalon sur Saône en charge des Sports
<b>M. Sébastien MARTIN</b>	Président du Grand Chalon
<b>Mme Dominique MELIN</b>	Vice-présidente du Grand Chalon en charge des Sports
<b>M. Pierre GOSELIN</b>	Président de la FFSA
<b>M. Olivier BONNETAIN</b>	Président de la Ligue Régionale Sport Automobile BFC
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Régionaux</b>	
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Départementaux</b>	
<b>Monsieur le directeur du Service des routes et des Infrastructures du département</b>	
<b>Monsieur le directeur des Services techniques de la Ville de Chalon sur Saône</b>	
<b>Monsieur le Commandant du S.D.I.S de Saône et Loire</b>	
<b>Mmes et Mrs les Maires des communes traversées</b>	

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements	Lundi 5 mai 2025
Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits au championnat Suisse des Rallyes et ses challenges	Lundi 16 juin 2025 à minuit
Clôture des engagements	Lundi 23 juin 2025 à minuit
Publication de la liste des engagés	Vendredi 27 juin 2025
Distribution du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b> (Le Clos Bourguignon – 12 Avenue Monnot – 71100 CHALON/SAONE)	Samedi 28 juin 2025 (de 8h00 à 18h00) Dimanche 29 juin 2025 (de 8h00 à 13h) Jeudi 3 juillet 2025 (de 7h00 à 18h00)
Début des reconnaissances (Cf. Tableau en annexe)	Samedi 28 juin 2025

### VENDREDI 4 JUILLET 2025

Distribution du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b>	De 8h00 à 12h00
<b>Séance d'essai</b> (Shake down)	De 09h00 à 14h00
Vérifications administratives complémentaires (CH entrée vérifications techniques) Vérifications techniques (Parc des Expos)	De 09h00 à 15h00 De 09h00 à 15h00
Mise en place du Parc de départ (Parc des Expos) Heure maxi d'entrée en Parc	09h00 (Parc des Expos) 15H30
Réunion des chronométrateurs	14h00 (Parc des Expos)
Réunions des voitures d'encadrement et Officiels	14h30 (Parc des Expos)
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des commissaires sportifs (Parc des Expos)	14h00 (Parc des Expos)
Publication des équipages admis et de l'ordre et heures des départs	16h00 <b>(sur Sportity – « CHALON2025 »)</b>

### PREMIERE ETAPE

Départ 1 <sup>ère</sup> Etape (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	17h00
Départ 1 <sup>ère</sup> Voiture Moderne	15 mn après dernière VHC
Départ 1 <sup>ère</sup> Voiture VHRS	15 mn après dernière Moderne
Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	20h19
Publication des résultats provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Etape et Ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape (Parc des expos)	23h50

## **SAMEDI 5 JUILLET 2026**

Départ 2<sup>ème</sup> Etape (1<sup>ère</sup> voiture VHC) 08h30  
Départ 1<sup>ère</sup> Voiture Moderne 15 mn après dernière VHC  
Départ 1<sup>ère</sup> Voiture VHRS 15 mn après dernière Moderne  
Arrivée du rallye (1<sup>ère</sup> voiture VHC) - Podium 16h33  
Vérifications finales aussitôt l'arrivée  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC  
Affichage du résultat final provisoire 30' maxi après l'entrée  
en Parc fermé du dernier concurrent. (Parc des Expos)  
Il devient définitif 30' après l'affichage du résultat provisoire.

**Remise des trophées à l'intérieur du Parc Expos à 19h30**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **4-5 juillet 2025** en qualité d'Organisateur Administratif le **34<sup>ème</sup> Rallye PEA Bourgogne Côte Chalonnaise** doublé d'un Rallye National VHC et d'un Rallye National VHRS.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le **17/03/2025** sous le numéro **28** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **270** en date du **31/03/2025**.

### **COMITE D'ORGANISATION**

Président : Philippe PROTHEAU  
Secrétaire : Séverine RODRIGUEZ  
Trésorier : Loïc PINEAU  
Membres : L'ensemble des bénévoles de l'Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise et les membres de l'ASA 71 apportant leur aide à la réalisation de cet événement.

**Secrétariat du Rallye** : Association du rallye Bourgogne Côte Chalonnaise  
Maison des Associations - Espace Jean Zay  
4 Rue Jules Ferry  
F 71100 CHALON SUR SAONE  
Téléphone : 06.81.85.65.94  
E-mail : [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)  
Site : [www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](http://www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

**Permanence du Rallye** : Le Clos Bourguignon  
12 Avenue Monnot  
F 71100 CHALON SUR SAONE  
Téléphone : 06.81.85.65.94  
E-mail : [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Du vendredi 27 juin 2025 au jeudi 3 juillet 2025 de 09 h 00 à 19 h 00

Ouverture exceptionnelle pour la distribution du road-book à 7h00 le jeudi 3

**Secrétariat Suisse** : Racing Club Jurassien  
Mr Roland PIQUEREZ Tel. + 41 78 608 94 47  
E-mail : [jr.piquerez@bluewin.ch](mailto:jr.piquerez@bluewin.ch)  
Site : [www.racingclubjurassien.ch](http://www.racingclubjurassien.ch)

## ORGANISATEUR TECHNIQUE

M. Philippe PROTHEAU, Président du comité d'organisation du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise  
12 rue de Varennes – 71640 MERCUREY

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1P OFFICIELS

#### OBSERVATEUR FFSA

Chauffeur Observateur

M. Jean Claude LEFORESTIER (1756/1318)  
M. Antoine LANNI (66402/0403)

#### COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président

M. Bernard DEMEUZOIS (1985/0412)

Membres

M. François MONATH (16146/1110)

M. Jean Thierry VACHERON (1076/CH)

Secrétaire

Mme Céline PATISSIER (227418/0403)

#### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course

M. Gérard PLISSON (12983/0410)

Directeur de course adjoint

M. Jannick DAUBIGNE (6560/0410)

Directeur de course championnat suisse

M. Roland PIQUEREZ (29/CH)

**Adjoints à la Direction de course (ES)**

M. Régis DUFRESNE (2484/0715)

M. Thierry MOREL (4906/1442)

Mme Maryse DOREY (3123/0445)

#### **Directeurs de course délégués :**

Délégués aux épreuves spéciales :

M. Jean-Michel PIGENET (37172/0445)

M. Jacky OLIVAIN (3272/0324)

M. Eric TEMMERMAN (26388/0410)

Délégués adjoints sur les ES

M. Benoît VIOLET (207574/0404)

M. Robert BOTT (302406/0402)

M. Martial PEUGEOT (44386/0411)

Stagiaire sur les ES

M. Pascal NOMBLOT (182228/0402)

Délégués postes intermédiaires

M. Jacky LEPEULE (13663/0411)

M. Philippe SOUCELIER (30892/0413)

Délégué véhicule tricolore :

M. Jean Paul BROSSARD (4763/0403)

Délégué autorité :

M. Philippe PROTHEAU (17990/0403)

M. Hubert BENOIT (3617/0411)

Délégué info-sécurité :

M. Ivan GAILLARD (48341/0404)

Délégué véhicule damier :

Mme Françoise FREVILLE (111134/0414)

Délégué séance d'essai:

Mme Marie Laure ALAIN (228679/0715)

Responsable Parc Assistance :

Mme Joëlle POTHEAU (115791/0414)

Responsable vérifications administratives

M. Serge FREVILLE (27121/0703)

Responsable vérifications techniques/Publicité	M. Jacky OLIVAIN	(3272/0324)
<u>COMMISSAIRES TECHNIQUES</u>		
Responsable / Nouveaux départs	M. Laurent QUERRY	(212893/0412)
	M. Jean-Paul LEGRAND	(3935/0414)
	M. Yves COTE	(169410/0403)
	M. Michel GUYOT	(4432/0408)
	M. Jean Luc LAPLANCHE	(19578/0404)
Commissaire technique FR6	M. Laurent BRAURE	(196163/1317)
Commissaire technique stagiaire	M. LEVENEUR Jean Charles	(361540/0414)
<u>RESPONSABLES COMMISSAIRES :</u>		
	Mme Christine GAILLARD	(330293/0403)
	Mme Anne Laure JOLIVOT	(373773/0403)
<u>JUGES DE FAIT :</u>		
	M. Camille TRINQUESSE	(3175/0403)
	Mme M. Thérèse TRINQUESSE	(212228/0403)
<u>CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :</u>		
Responsable	M. Michel DURIX	(14548/0404)
	M. Joël JUGNIOT	(6813/1412)
	Mme Marie Anne COUVREUR	(298302/0417)
Championnat Suisse	M. Daniel LENGLET	(1024/CH)
<u>Responsable Parc :</u>	M. Bernard SOUFFLET	(18577/0403)
<u>MEDECIN CHEF:</u>	Dr Patrick CHERREAU	(23731/0510)
<u>Chargé des relations avec la presse</u>	M. Jean-Philippe AURAY	
<u>Speaker</u>	M. Stéphane GRILLOT	(188726/0409)
	M. Alain PONCE	(42561/0480)
<u>Prestataires :</u>		
Classement, Informatique	M. David GUIBLAIN	(134494/0418)
	Mme Michèle GUIBLAIN	(163636/0418)
Transmissions radio	Delta Com	
Géolocalisation	Ste VDS Racing	
Adjoint Sécurité (Equipe motocycliste Sécurité)	M. André SCHVARCZ	(2031-Ig 674)

**A l'exception des membres des collèges des commissaires sportifs et des prestataires, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans ses éventuels additifs sont déclarés compétents en tant que juge de fait.**

## 1.2. P. ELIGIBILITE

- Le 34<sup>ème</sup> Rallye PEA Bourgogne Côte Chalonnaise compte pour :
  - Coupe de France 2025 des Rallyes – coefficient 4
  - Trophée FFSA FR6
  - Championnat Suisse des Rallyes 2025 (Moderne)
  - Championnat Suisse des Rallyes Junior 2025
  - Challenges de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2025
  - Challenge commissaires 2025 de la ligue BFC
  - Hankook Rally Cup
  - Challenge Jacky Bertrand

### 1.3. P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires seront effectuées les jours de reconnaissances lors de la remise du road-book à la permanence du rallye :

**Le Clos Bourguignon 12 Avenue Monnot à Chalon/Saône.**

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si pas envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote**
- **Licences pilote et copilote**
- **1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture**
- **1<sup>ère</sup> page du passeport technique de la voiture**
- **Carte grise du véhicule de reconnaissance.**

A l'issue de ces vérifications, et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, seront remis aux équipages le road-book, les plaques rallye, les panneaux de porte, les N° de reconnaissance, le sticker d'accès au shake-down (pour les inscrits) et l'ensemble des autocollants.

Vous sera également communiquée votre heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et vérifications techniques

Les voitures devront être présentées entièrement stickées le jour du rallye.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu le Vendredi 4 juillet 2025 de 09h00 à 15h00 au CH d'entrée des vérifications techniques.

**La présentation des originaux des licences et permis de conduire pilote et copilote y sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.**

**Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 4 juillet 2025 de 09h00 à 15h00 dans l'enceinte du parc des expos.**

Le respect des horaires de convocation est impératif, pas de pointage en avance ou en retard sous peine des pénalités prévues à l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les horaires de convocation aux vérifications administratives seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.

**Pour les concurrents participant à la séance d'essai, les vérifications administratives complémentaires et les vérifications techniques se feront sur place, au parc d'assistance de la séance d'essais, avant de prendre part à celle-ci.**

Les vérifications finales ne nécessitant pas de démontage seront effectuées au **Parc des Expositions, à Chalon sur Saône.**

Les vérifications finales nécessitant démontage seront effectuées au Garage RENAULT – Xavier JORDAO

ZAC du Maupas - 71880 CHATENOY le ROYAL

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 3.1. P. DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Pour les concurrents inscrits au Championnat Suisse, la date limite de priorité d'engagement est fixée au **lundi 16 juin 2025 à minuit**.

**3.1.1.4** Toute personne qui désire participer au 34<sup>ème</sup> Rallye PEA Bourgogne Côte Chalonnaise doit adresser à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) une demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 23 juin 2025 à minuit**.

Séverine RODRIGUEZ

47 Rue d'Assas

F 71200 LE CREUSOT

E-mail : [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Les engagements par mail devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils devront être confirmés par courrier accompagné du montant requis et des pièces administratives.

**Pour les concurrents à licence suisse : Les demandes d'engagement devront être envoyées, accompagnées des droits d'engagement avant le lundi 23 juin à minuit à l'adresse suivante :**

Racing Club Jurassien

Mr Roland PIQUEREZ

Case Postale 149

CH 2740 MOUTIER

E-mail : [jr.piquerez@bluewin.ch](mailto:jr.piquerez@bluewin.ch)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 3 rallyes confondus (National, VHC et VHRS de doublure)

**3.1.11.1P.** *Les droits d'engagement sont fixés à :*

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **530€** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1060€** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- Equipage avec 1 membre de l'ASA 71 : **505€** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- Equipage 100% ASA 71 : **480€** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- **Concurrents à licence suisse** avec la publicité facultative des organisateurs : **680CHF** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- **Concurrents à licence suisse** sans la publicité facultative des organisateurs : **1360CHF** (incluant 50.00€ pour la mise à disposition du système de géolocalisation et 5.00€ pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- Les chèques d'engagement seront déposés en banque dans la semaine suivant le rallye
- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires.

**Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de l'Association du rallye Bourgogne Côte Chalonnaise.**

Les chèques d'engagement seront déposés en banque le mardi de la semaine suivant le rallye

Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives.

**Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement, ou espèces uniquement). Les concurrents à licence Suisse devront régler directement le Racing Club Jurassien.**

### **3.1.12P**      **La demande d'engagement doit être accompagnée de :**

- a) Du montant des droits d'engagement
- b) De la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- c) De la photocopie de la première page du passeport technique.
- d) De la photocopie du permis de conduire pilote et copilote.
- e) De la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- f) De la feuille de palmarès.
- g) De la fiche de reconnaissance.
- h) De la fiche speaker.
- i) De la fiche d'assistance

## **3.2. P. EQUIPAGES**

**3.2.10P.**      Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels devront obligatoirement être titulaires et porteurs pendant toute la durée du rallye de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire et d'une pièce d'identité.

## **3.3. P. ORDRE DE DEPART**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

## **4.3. P. ASSISTANCE**

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye (**autour du Parc des Expositions**) à Chalon sur Saône).

### **4.3.1.P. Parc d'assistance**

Le parc sera ouvert à partir du **Vendredi 4 juillet à 8h00.**

**Seuls les véhicules porteurs du sticker « ASSISTANCE RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 2024 » seront admis dans le parc d'assistance.**

Il ne sera délivré qu'un seul sticker de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc d'assistance.

**Il est rappelé que la vitesse ne peut dépasser 30km/h dans le parc d'assistance sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.**

**Comme prévu à l'article 4.3.1.4 du règlement standard des rallyes 2025, des pénalités (200€) seront appliquées pour défaut de bâches de protection étanche et résistante aux hydrocarbures sous la voiture de course et sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

**La circulation s'y fera obligatoirement en sens unique, entrée par l'Avenue Léon Blum.**

**La zone de déchargement OBLIGATOIRE des véhicules sera le long de la Rue Georges Derrien.**

**Un parc de stationnement OBLIGATOIRE des remorques sera installé sur le terrain Vannier accessible depuis l'Avenue Léon Blum. Aucune remorque ne sera autorisée sur les parcs d'assistance.**

### **4.3.1.5P.**

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsables de leurs agissements.

## 4.9. P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures devront être équipées lors des reconnaissances et pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le montant forfaitaire de la location de ce dispositif **est inclus dans le montant de l'engagement.**

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book.

**Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.**

**Le tracker est obligatoire pour les reconnaissances.**

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antenne, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et sur [www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](http://www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr).

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés dès la remise du kit (pour les reconnaissances) et lors des vérifications techniques avant le rallye, chaque concurrent étant responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

1<sup>ère</sup> infraction : avertissement et remise en conformité immédiate

2<sup>ème</sup> infraction : Amende 200€ et remise en conformité immédiate

3<sup>ème</sup> infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA

## 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

## 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leurs emplacements seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le rallye PEA Bourgogne/Côte Chalonnaise représente un parcours de **302,254 kms.**

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **111,366 kms.**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 :	Bouzeron/Fontaines	9.840 kms
ES 2 :	St Martin sous Montaignu /La Mine	10.822 kms
ES 3-6 :	St Martin sous Montaignu /Sainte Hélène	20.040 kms
ES 4-7 :	St Désert/Buxy	9,961 kms
ES 5-8 :	Savianges/Ste Hélène	15.351 kms

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

### 6.2.1P.

**Afin de préserver la pérennité de l'épreuve, il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains.**

**3 passages maximums sont autorisés.** Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance sont interdits. L'accès à une ES doit obligatoirement se faire par le départ, la sortie par l'arrivée. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles. Le refus de s'arrêter à un de ces contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme tel.

**Attention aux conditions particulières de reconnaissances des ES N° 2 (St Martin sous Montaignu – La Mine) et des ES 3/6 (St Martin sous Montaignu – Sainte Hélène)**

### 6.2.2P. Véhicules :

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

### 6.2.5P. Durée

Il y aura 2 sessions, l'une le Samedi 28 juin et Dimanche 29 Juin 2025 et l'autre le Jeudi 3 Juillet 2025. Les concurrents auront le choix de l'une ou de l'autre session. (Panachage autorisé)

**HORAIRES : Voir tableau en annexe.**

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des vérifications administratives. Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque ES en notant l'heure au stylo à bille. L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme tel. (Voir article 6.2.7 du Règlement Standard des Rallyes). Le road-book ainsi que le carnet d'infraction, la fiche de contrôle des reconnaissances et les autocollants « reconnaissance » seront remis à l'ouverture des reconnaissances réglementées (permanence du rallye à partir du samedi 28 Juin). Ces autocollants devront être apposés en haut au centre du pare-brise et sur la vitre arrière du véhicule utilisé lors des reconnaissances.  **Ils devront impérativement être retirés à l'issue des reconnaissances.**

Le carnet d'infraction et la fiche de contrôle des reconnaissances devront être présentés aux vérifications administratives complémentaires.

**Aucun road-book ne sera expédié.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## 7.5P. EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 7.5.17.3.P.

**S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.**

**L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.**

**Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.**

**L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.**

#### 7.5.17.4.P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro direction de course.

**Numéro Direction de course: 03.85.46.86.21**

#### 7.5.20P. Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 4 Juillet de 09h00 à 14h00**. (Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 120 euros par voiture (120 CHF pour les concurrents suisses. Après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence après accord de l'organisateur. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et N° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48h avant le début de la séance d'essais.

Les vérifications administratives complémentaires (licences et permis) et les vérifications techniques des véhicules participant à la séance d'essai auront lieu avant le départ de celle-ci à l'endroit du Parc d'assistance spécifique.

Les voitures devront être stickées.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

#### ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

A l'issue du rallye, un classement de la Coupe de France sera extrait du classement général réservé aux pilotes éligibles à la Coupe de France. La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

#### ARTICLE 10P. PRIX

##### SCRATCH

	1 à 119 partants modernes	120 partants et plus
1 <sup>er</sup>	600€	700€
2 <sup>ème</sup>	300€	400€
3 <sup>ème</sup>	200€	300€

##### CLASSES

	1 à 3 partants	4 à 6 partants	7 à 11 partants	12 à 15 partants	16 partants et plus
1 <sup>er</sup>	E x 50%	E x 100%	E x 100%	E x 100%	E x 100%
2 <sup>ème</sup>		E x 50%	E x 50%	E x 50%	E x 50%
3 <sup>ème</sup>			E x 30%	E x 40%	E x 40%
4 <sup>ème</sup>				E x 30%	E x 30%
5 <sup>ème</sup>					E x 20%

**E = Montant de l'engagement réellement payé (hors géolocalisation et hors Challenge Commissaires)**

## **CLASSEMENT FEMININ**

1<sup>er</sup> équipage féminin : **250€** (150€ de 1 à 3 partantes)

2<sup>ème</sup> équipage féminin : **150€** (5 partantes et +)

Les prix en espèces sont cumulables.

Des trophées seront attribués aux classements scratch et classes.

La remise des trophées aura lieu le 5 juillet 2025 à l'intérieur du Parc des Expositions à Chalon sur Saône à 19h30.

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous huit jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci, ainsi que l'adresse d'expédition.

Les concurrents étrangers souhaitant recevoir leur prix par virement bancaire devront le préciser sur leur bulletin d'engagement et joindre un IBAN.